



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité départementale des Bouches du Rhône  
Subdivision Marseille 1*

**Nos réf. : 64.659**

Marseille, **15 JUL. 2019**

**La Directrice Régionale**

à

Monsieur le directeur,  
Société ALLIOS  
2648, RN7 – 06270 Villeneuve-Loubet

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 03/06/2019 du site de St Menet de la société ALLIOS 105 chemin de St Menet aux Acathe 13011 Marseille

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 03 juin 2019.

Cette visite faisait suite à une plainte de monsieur et madame SAREL, propriétaires du site pour suspicion de cessation non déclarée et non respect des obligations de dépollution du site.

Les services de l'inspection ont reçu de la préfecture des bouches-du-Rhône copie du document Cerfa n°15275\*02 portant notification de la cessation d'activité d'une installation classée relevant du régime de la déclaration, document daté du 24 avril 2019. La date de cessation effective mentionnée sur le document est le 30 septembre 2019.

La déclaration de cessation d'activité de la société ALLIOS sur le site de St Menet est donc conforme aux prescriptions de l'article R.512-66-1 du Code de l'Environnement.

L'inspection a par ailleurs fait l'objet des conclusions suivantes :

Écarts à la réglementation relevés :

- Aucun

Remarque particulière relevée :

- Vous réaliserez un diagnostic des sols et des eaux souterraines afin de déterminer les effets de l'installation sur son environnement conformément à l'article R.512-66-1 II du Code de l'environnement.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,

Copie à : Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône.